



CDC DE L'ILE DE RE
Monsieur le Président
3, rue du Père Ignace
CS 28001
17410 SAINT-MARTIN-DE-RE

Courrier recommandé avec accusé de réception

Aux Portes-en-Ré, le lundi 5 septembre 2022.

Objet : documents et pièces comptables se rapportant à la Taxe de Séjour des années 2019, 2020 et 2021 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré

Monsieur le Président,

Pour nous permettre d'étudier les éléments concernant la Taxe de Séjour des années 2019, 2020 et 2021 de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, vous voudrez bien, conformément au Livre III du Code des relations entre le public et l'administration :

- nous transmettre :
 - o l'intégralité des écritures comptables de dépenses concernant cette taxe sur ces trois années,
 - o le solde des écritures comptables de recettes concernant cette taxe sur ces trois années
 - au format électronique à l'adresse : contact.adcnordiledere@gmail.com,
 - ou, à défaut, à l'adresse postale : Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré - Boîte Postale n°90003 - 17880 LES PORTES-EN-RE,
- ou, à défaut, mettre à notre disposition, au siège de la Communauté de Communes de l'Île de Ré, l'intégralité des pièces comptables concernant cette taxe sur ces trois années pour que nous puissions en prendre librement connaissance et en faire, le cas échéant à nos frais, des copies.

Dans cette attente, nous vous prions, Monsieur le Président, de bien vouloir accepter l'expression de nos respectueuses salutations.

Le Président de l'Association des Contribuables du Nord de l'Île de Ré
Loïc BAHUET